

[Accueil](#) > [Justice](#)

Le jeune conducteur ivre avait violemment fauché un octogénaire dans le Puy-de-Dôme

Un jeune conducteur, ivre, avait fauché un octogénaire qui traversait sur un passage piéton, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Beaumont (Puy-de-Dôme), en novembre 2022.

Article inclus dans votre abonnement

Par Julien Moreau

Publié le 21 novembre 2024 à 10h00

2 commentaires



Photo d'illustration justice © MARQUET Frédéric

Écouter l'article

00:00 ●

Il est près de minuit, le 12 novembre 2022, lorsque le prévenu fauche la victime en train de traverser sur un passage piéton, dans le centre-ville de Beaumont. L'éclairage public étant éteint la nuit, entre 23 heures et 5 heures du matin, il ne l'aurait pas vu.

Mais ce conducteur âgé de 25 aujourd'hui, en permis probatoire à l'époque des faits, avait bu : 0,8 g d'alcool dans le sang. À l'intérieur du véhicule, les trois passagers, des membres de sa famille, n'ont pas vu l'accident mais ont "ressenti le choc". Ils sortaient d'un repas de famille et rentraient chez eux.

Plus de 90 jours d'ITT

"Mon papa avait beaucoup trop bu, il n'était pas en état de conduire. J'ai voulu rendre service, mais finalement j'ai rendu service à personne", se désole le prévenu. "Ce n'est pas celui qui a le moins bu qui prend le volant", souligne Françoise Chadefaux au parquet.

De son côté, la victime, un homme de 82 ans, sortait d'un gala et regagnait sa voiture. Sur le coup, il a perdu connaissance mais s'est réveillé dans le camion des pompiers, avait dû être hospitalisé huit jours. "Il avait volé dans les airs. Il a des séquelles irréversibles. Il va passer la fin de sa vie, malgré son âge, à suivre des soins", relate Me Caroline Hussar, partie civile. Le médecin va chiffrer à plus de 90 jours d'ITT (incapacité totale de travail), souffrant de plusieurs fractures.

Pourtant, au départ, l'octogénaire ne souhaitait pas porter plainte contre le jeune prévenu, mais contre la municipalité beaumontoise. Estimant qu'en l'absence d'éclairage public, il y avait un manque de visibilité. Mais ses proches l'ont finalement

Le jeune conducteur ivre avait violemment fauché un octogénaire dans le Puy-de-Dôme - La Montagne convaincu de porter plainte contre le jeune conducteur. Durant l'enquête, la municipalité s'est défendue en expliquant que le passage piéton en question est équipé de lumières au sol et qu'il est éclairé durant toute la nuit. Après l'accident, ce dernier s'est arrêté pour porter secours à la victime. "Je regrette sincèrement d'avoir renversé ce monsieur. Je suis allé à l'hôpital pour prendre de ses nouvelles", explique le mis en cause.

À lire aussi

Un automobiliste meurt dans un accident sur l'A75 dans le Puy-de-Dôme

"Il venait de perdre son grand-père, il était dans une période difficile de sa vie. Il est dans une consommation pas excessive, mais problématique. Il a pris les devants et a consulté un psychologue sans attendre qu'on le lui dise", ajoute son avocate, Me Charlène Lambert. Une précédente condamnation pour alcool au volant notifiée en janvier dernier ne plaide pas en la faveur de son client qui écope de huit mois de prison avec sursis. Son permis est annulé et il a interdiction de le repasser pendant quatre ans. Il devra également s'acquitter d'une amende de 300 €.

Julien Moreau

Lire les 2 commentaires

Partager :



Clermont-Ferrand

Justice

A la une



RUGBY

"C'était la deuxième ligne idéale" : avant La Rochelle - ASM, l'histoire de la brève association de rêve Skelton...



RESTAURANT

Décor, menu, ouverture : on vous en dit plus sur Maison Gloria qui va remplacer l'Hacienda, à Clermont-Ferrand



FAITS DIVERS

Une femme transportée à l'hôpital après une sortie de route en Creuse



FAITS DIVERS

"C'est une déclaration de guerre" : prisons et magistrats sous la pression croissante du crime organisé

Votre journal du jour